PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

12 July 1990 **Doc. 6266**

REPORT

on North African migrants in Europe

(Rapporteurs : Mr ROMERO,
Spain, Communist,
and Mr WORMS,
France, Socialist)

The problem

Today, there are over two million North African migrants in Europe who are no longer here on a temporary basis but have settled permanently. Despite the policies introduced by European countries to halt immigration from North Africa, a small trickle of new arrivals is continuing and will continue for the next few years as a result of different demographic circumstances and levels of development on either side of the Mediterranean.

The integration of these North African migrants is an urgent political necessity and a complex problem on which political parties and the authorities are reluctant to initiate a public debate.

The increase in overt racist hostility towards North Africans is a particularly worrying factor.

The solutions

The Council of Europe must foster a wide debate between politicians from the host countries and countries of origin and representatives of North African migrants with a view to jointly outlining an integration policy.

As the success of this policy also depends on an improvement in the economic situation of the countries of origin, the European Centre for Global Interdependence and Solidarity should initiate action designed to promote the joint development of both shores of the Mediterranean.

I. Draft recommendation

1. North African migrants no longer enter host countries on a purely temporary basis; in the great majority of cases they settle permanently.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

12 juillet 1990 **Doc. 6266**

RAPPORT

sur les migrants maghrébins en Europe

(Rapporteurs : M. ROMERO,
Espagne, communiste,
et M. WORMS,
France, socialiste)

Le problème

Aujourd'hui, l'établissement de plus de deux millions de migrants maghrébins en Europe n'est plus une situation temporaire, mais permanente. En dépit des politiques des pays européens pour stopper l'immigration en provenance du Maghreb, un flux faible de nouveaux arrivants continue et continuera à se manifester dans les années à venir en raison des différentiels de démographie et de niveau de développement entre les deux rives de la Méditerranée.

L'intégration de ces migrants maghrébins est une nécessité politique urgente et un problème complexe sur lequel les forces politiques et les pouvoirs publics hésitent à engager un débat public.

La montée d'un racisme antimaghrébin, qui n'a plus peur de se montrer, constitue un fait particulièrement inquiétant.

Les solutions

Le Conseil de l'Europe doit promouvoir un large dialogue entre les responsables politiques des pays d'accueil, des pays d'origine et des représentants des migrants maghrébins, afin qu'ils définissent ensemble les grandes lignes d'une politique d'intégration.

Puisque le succès de cette politique dépend aussi de l'amélioration de la situation économique des pays d'origine, le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales devrait entreprendre des actions visant à favoriser un développement solidaire des deux rives de la Méditerranée.

I. Projet de recommandation

1. L'établissement de migrants maghrébins dans les pays d'accueil n'est plus aujourd'hui une situation temporaire, mais permanente dans la très grande majorité des cas.

2. Despite the increasingly strict policies introduced by European countries to halt immigration from North Africa, a small but unavoidable flow of new arrivals continues, and will continue in the coming years, as a result of different demographic circumstances and levels of development on either side of the Mediterranean.

3. The integration of North African migrants is therefore both an urgent political necessity and a complex problem which is particularly difficult to resolve and which will require determined action over many years.

4. These difficulties are further accentuated by the reluctance of European political parties and public authorities to acknowledge the facts and initiate a public debate on the integration of North African migrants.

5. Integration policies must avoid two pitfalls: outright assimilation, which arouses feelings of frustration and humiliation, and the separate treatment of migrants' problems, which leads to the establishment of ghettos.

6. North African migrants who wish to settle and become integrated must recognise that the host country is a secular society whose democratic principles of equal rights and duties and respect for individual freedom and human dignity have been enshrined in laws which apply to all who live within its boundaries.

7. Young North Africans, who represent an extremely important group within the North African community in Europe, enter an education system which is very often inappropriate to their needs.

8. Educational achievement is essential for the integration of young North Africans, particularly girls, for whom it represents a way of emancipating themselves from oppressive family control and of asserting their dignity on an equal footing with men.

9. The question of Islam in host countries must be seen in terms of tolerance, a tolerance which must be practised not only by the host society but also by those who wish to become integrated into it.

10. The Assembly is particularly concerned about the increase in racism directed against North Africans which is no longer afraid to manifest itself openly. It considers that the risk to Europe of a loss of identity lies not in the integration of North African migrants but in indifference, complacency and compromise in the face of the rise and general acceptance of racism.

11. The Assembly therefore renews the appeal which it made in Recommendation 1125 (1990) on the new immigration countries for the Council of

2. En dépit des politiques de plus en plus rigoureuses des pays européens pour stopper l'immigration en provenance du Maghreb, un flux faible mais inévitable de nouveaux arrivants continue et continuera à se manifester dans les années à venir compte tenu des différentiels de démographie et de niveau de développement entre les deux rives de la Méditerranée.

3. De ce fait, l'intégration des migrants maghrébins est à la fois une urgente nécessité politique et un problème complexe particulièrement difficile à résoudre, qui demandera une action déterminée pendant encore de longues années.

4. Le fait que les forces politiques et les pouvoirs publics européens hésitent à prendre acte de ces données et à engager sur ces bases un débat public sur l'intégration des migrants maghrébins accroît encore les difficultés de la tâche.

5. Les politiques d'intégration doivent éviter un double écueil : l'assimilation pure et simple qui suscite des sentiments de frustration et d'humiliation, et le traitement séparé des problèmes des migrants qui aboutit à la formation de « ghettos ».

6. Les migrants maghrébins qui souhaitent rester et s'intégrer dans la société d'accueil doivent tenir compte du fait qu'il s'agit d'une société laïque dont les principes démocratiques d'égalité des droits et des devoirs, et de respect de la liberté individuelle et de la dignité de la personne humaine se traduisent par des règles juridiques qui s'imposent à tous ceux qui y résident.

7. Les jeunes, qui constituent un groupe extrêmement important à l'intérieur de la communauté maghrébine installée en Europe, accèdent à un système éducatif très souvent inadapté à leurs besoins.

8. La réussite scolaire est l'outil essentiel d'une intégration réussie des jeunes maghrébins, particulièrement pour les jeunes filles qui y trouvent le moyen de s'émanciper d'un contrôle familial pesant et d'affirmer leur dignité à égalité avec celle des hommes.

9. La question de l'islam dans les pays d'accueil se pose en termes de tolérance, une tolérance qui doit être pratiquée non seulement par la société d'accueil, mais aussi par ceux qui veulent s'y intégrer.

10. L'Assemblée est particulièrement inquiète de la montée d'un racisme antimaghrébin qui n'a plus peur de se montrer ouvertement. Elle considère que, pour l'Europe, le risque de perdre son identité réside non pas dans l'intégration des migrants maghrébins, mais dans l'indifférence, la complaisance et la compromission face à la montée et à la banalisation du racisme.

11. L'Assemblée renouvelle donc l'appel qu'elle a formulé dans la Recommandation 1125 (1990) relative aux nouveaux pays d'immigration,

Europe to initiate a genuine European plan to combat racism and xenophobia.

12. The success of policies to integrate North Africans living in Europe depends above all on improving the economic situation in their countries of origin, which necessitates a co-operative development effort on both sides of the Mediterranean and which means that appropriate measures must be taken to facilitate the return to their countries of origin of the skilled workers and managers needed to ensure the development of these countries.

13. The Assembly therefore recommends that the Committee of Ministers:

i. promote, within the Council of Europe, a wide-ranging dialogue between the political authorities of host countries and countries of origin and representatives of North African migrants, with a view to identifying the broad outlines of an integration policy;

ii. invite the European Centre for Global Interdependence and Solidarity to initiate action designed to promote the joint development of both shores of the Mediterranean;

iii. step up the vocational training of North African managers and skilled workers who are needed for the development of North Africa and adopt measures to facilitate their return to their country of origin;

iv. strengthen co-operation between the member states to combat effectively illegal immigration and employment;

v. invite host countries to take more account of the Council of Europe's work in the field of community relations and intercultural education in their policies for integrating North African migrants.

pour que le Conseil de l'Europe mette sur pied un véritable plan européen de lutte contre le racisme et la xénophobie.

12. Le succès des politiques d'intégration des maghrébins sur le sol européen dépend essentiellement de l'amélioration de la situation économique de leur pays d'origine, ce qui exige un développement solidaire des deux rives de la Méditerranée et implique que des mesures appropriées soient prises pour faciliter le retour dans leur pays d'origine des cadres et personnels qualifiés dont ils ont besoin pour assurer leur développement.

13. Par conséquent, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres:

i. de promouvoir, au sein du Conseil de l'Europe, un large dialogue entre les responsables politiques des pays d'accueil et des pays d'origine, et les représentants des migrants maghrébins, afin de définir ensemble les grandes lignes d'une politique d'intégration;

ii. d'inviter le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales à entreprendre des actions visant à promouvoir un développement solidaire des deux rives de la Méditerranée;

iii. d'accroître les efforts de formation professionnelle des cadres et travailleurs qualifiés maghrébins nécessaires au développement du Maghreb, et d'adopter les mesures propres à faciliter leur retour dans leur pays d'origine;

iv. de renforcer la coopération entre les Etats membres pour lutter efficacement contre les migrations clandestines et contre le développement du travail «au noir»;

v. d'inviter les pays d'accueil à s'inspirer davantage, pour leur politique d'intégration des migrants maghrébins, des travaux du Conseil de l'Europe en matière de relations intercommunautaires et d'éducation interculturelle.

II. Explanatory memorandum
by MM. ROMERO and WORMS

Introduction

1. The situation of North African immigrants to Europe is a complex and delicate issue, as any newspaper reader will be aware. The realities of their living and working conditions in the host society are multi-faceted. To get a clearer picture the committee, at the rapporteurs' suggestion, decided to consult workers' representatives and the countries of origin. It should be noted that by North African immigrants this report mainly refers to Algerian, Moroccan and Tunisian workers, there

II. Exposé des motifs
par MM. ROMERO et WORMS

Introduction

1. La situation des migrants maghrébins en Europe est une question complexe et délicate. Il suffit de parcourir la presse quotidienne pour s'en apercevoir. Les conditions de vie et de travail de ces migrants dans la société d'accueil constituent une réalité à multiples facettes. Pour mieux la connaître, la commission, suivant la proposition des rapporteurs, a décidé de faire appel aux représentants des travailleurs ainsi qu'aux autorités des pays d'origine des migrants. Il convient de noter

being very few Libyans or Mauritanians in Europe.

2. In July 1989 the committee held a hearing in which the Committee of Algerian Workers, the Union of Immigrant Tunisian Workers and the Association of Moroccans in France took part. In March 1990 it was addressed by representatives of the Algerian, Moroccan and Tunisian governments.

3. Because Algeria, Morocco and Tunisia are former French colonies, the bulk (75,5%) of North African immigration to Europe has been and still is to France. The proportion varies according to country of origin: France receives 98% of Algerian immigration, 78,5% of Tunisian immigration but only 54,5% of Moroccan immigration, since Moroccans also opt for Belgium and the Netherlands (see appendix).

4. History is thus the main factor in choice of host country although geographical proximity also comes into it, as can be seen from Tunisian emigration to Italy and Moroccan emigration to Spain.

Background to immigration from North Africa

5. The first North African immigrants came to France at the time of the first world war. Call-up had deprived French industry of much of its labour force and France recruited 300 000 North Africans from its colonies to keep its factories operating or serve in its army.

6. Those who survived the war returned to their countries of origin. The French economy recovered in the 1930s and again it had to turn to foreign labour. This brought the return of North African workers, alongside Spaniards, Italians and Portuguese.

7. Similar immigration occurred after the second world war, though now there were new factors involved. On the one hand, there was French policy towards Algeria: as French citizens (Algeria comprised three French *départements*) Algerians — until they won independence — were completely free to enter and move around France. Equally, Belgium, the Netherlands and the Federal Republic of Germany were now in competition with France for North African labour.

que le terme «migrants maghrébins» utilisé dans ce rapport désigne essentiellement les travailleurs algériens, marocains et tunisiens, les Libyens et Mauritaniens étant très peu nombreux en Europe.

2. En juillet 1989, la commission a organisé une audition avec la participation de représentants du Comité des travailleurs algériens, de l'Union des travailleurs immigrés tunisiens et de l'Association des Marocains en France. En mars 1990, la commission a eu l'occasion d'entendre des représentants des Gouvernements algérien, marocain et tunisien.

3. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie ayant fait partie de l'Empire colonial français, c'est la France qui a accueilli dans le passé et accueille encore aujourd'hui la majeure partie (75,5 %) de l'immigration d'origine maghrébine en Europe. Cette proportion varie toutefois selon le pays d'origine. Alors que la France accueille près de la totalité (98 %) de l'immigration d'origine algérienne, cette proportion est de 78,5 % des migrants tunisiens et seulement d'à peine plus de la moitié (54,5 %) des migrants marocains, ces derniers allant également volontiers en Belgique ou aux Pays-Bas (voir annexe).

4. L'Histoire explique donc pour l'essentiel le choix du pays d'accueil, même si la proximité géographique n'est pas neutre, ainsi que l'atteste le choix de l'Italie par une partie de l'immigration d'origine tunisienne et de l'Espagne par une partie de l'immigration marocaine.

Origines de l'immigration maghrébine

5. Les premiers migrants maghrébins sont arrivés en France à l'occasion de la première guerre mondiale. La mobilisation des travailleurs français avait privé les industries d'une bonne partie de ses ressources de main-d'œuvre. 300 000 Maghrébins ont donc été recrutés dans les colonies françaises pour assurer le fonctionnement des usines françaises, mais aussi pour se battre sous le drapeau français.

6. Après la guerre, les survivants sont rentrés dans leur pays d'origine. La reprise économique qu'a connue la France au début des années 30 l'a obligée à faire appel aux travailleurs étrangers. A côté des Espagnols, des Italiens et des Portugais, les Maghrébins sont revenus en France.

7. Un phénomène migratoire semblable s'est produit après la seconde guerre mondiale. Mais cette fois-ci de nouveaux éléments sont à prendre en considération. D'une part, la politique française à l'égard de l'Algérie. Citoyens français, habitant trois départements français, les Algériens jusqu'à la conquête de leur indépendance jouissaient d'une liberté totale d'entrée et de circulation sur le territoire de la France métropolitaine, ce qui a favorisé l'immigration algérienne en France. D'autre part,

8. As a result of North African countries becoming independent the legal status of North African labour changed but the influx into Europe continued. The economic crisis in the 1970s did cause a slowing-down and some immigrants returned to their countries of origin. In the following period, immigration was mainly for purposes of family reunification. Migration from North Africa to Europe never totally stopped, however. Governments agree that it is unstoppable and will continue. As long as the present discrepancies of development and population between countries north of the Mediterranean and countries south of it remain, Europe will have to cope with new arrivals for many a year. What it must avoid is taking in more arrivals than it is able to absorb.

9. From the outset the North African countries have tended to promote this emigration, as an important source of foreign currency and a way of keeping unemployment down at home.

10. The host countries' entry and residence requirements for North African immigrants have changed as the employment situation has worsened. After for many years rather welcoming immigration, one after another the traditional receiving countries have ended up making visas compulsory for North African immigrants. Nowadays most of them have a visa requirement and in addition are stricter about sending back anyone who tries to enter illegally.

11. The vast majority of North African immigrants now living in industrialised Europe hold residence permits and proper employment contracts. Regularisation measures in recent years by countries such as France, Spain and Italy have gone a long way towards ending the legal insecurity afflicting some workers.

12. At the same time regulations have been brought in to make it possible to expel foreigners unlawfully present in the host country. The way in which such expulsions are carried out has frequently been criticised by humanitarian organisations.

13. Despite the efforts of the host countries, some European countries still have sizeable num-

ce n'est plus seulement la France qui a fait appel aux Maghrébins, mais aussi la Belgique, les Pays-Bas et la République Fédérale d'Allemagne.

8. L'indépendance des pays du Maghreb a eu pour conséquence une modification du statut juridique de ces travailleurs, mais n'a pas arrêté leur afflux vers l'Europe. Par contre, la crise économique, au milieu des années 70, a provoqué un ralentissement de l'immigration et même le retour de certains migrants dans leur pays d'origine. Dans les années qui ont suivi, l'arrivée des migrants a été due essentiellement au regroupement familial. Toutefois, le flux migratoire du Maghreb vers l'Europe n'a pas été totalement stoppé. Tous les gouvernements s'accordent pour constater qu'il ne peut pas l'être et qu'il ne le sera pas dans l'avenir. Tant que les écarts de développement et de démographie entre les deux rives de la Méditerranée seront ce qu'ils sont aujourd'hui, l'Europe devra se préparer à accueillir de nouveaux migrants année après année. Tout le problème est de ne pas en accueillir plus qu'elle n'est capable d'en intégrer.

9. Les autorités des pays maghrébins ont eu, dès le début, une attitude assez favorable au développement du mouvement migratoire. Les travailleurs migrants constituaient une source de devises très importante pour l'économie ainsi qu'un moyen efficace d'éviter la montée du chômage dans le pays.

10. Les conditions d'entrée et de résidence des migrants maghrébins dans les pays d'accueil ont évolué au fur et à mesure que dans ceux-ci la situation de l'emploi se dégradait. Ainsi, après des années d'une attitude assez ouverte à l'immigration, les pays d'accueil traditionnels ont fini par imposer, les uns après les autres, l'obligation de visas aux ressortissants maghrébins. Aujourd'hui, cette exigence s'est généralisée. Elle s'accompagne par ailleurs d'une application plus stricte de la pratique du refoulement à l'encontre de tous ceux qui essaient de s'introduire illégalement dans le pays.

11. La grande majorité des migrants maghrébins résidant actuellement dans les pays européens industrialisés est en possession de permis de séjour et de contrats de travail obtenus auprès des autorités des pays d'accueil. Les mesures de régularisation adoptées au cours des dernières années par des pays comme la France, l'Espagne ou l'Italie ont largement contribué à faire disparaître l'insécurité juridique dans laquelle se trouvaient certains travailleurs.

12. Mais la contrepartie à ces mêmes mesures est constituée par une réglementation autorisant l'expulsion des étrangers qui se trouvent en situation irrégulière sur le territoire du pays d'accueil. Les conditions dans lesquelles se font ces expulsions ont très souvent été critiquées par des organisations humanitaires.

13. Malgré les efforts des autorités des pays d'accueil, restent encore dans certains pays euro-

bers of illegal North African immigrants. Most such immigrants try to reach France via Italy or Spain. They survive in these three countries by illicitly doing temporary work that neither local labour nor lawful immigrants will take on.

14. We estimate the number of North African immigrants in Europe to be more than two million, of whom more than one and a half million live in France. On the basis of figures supplied to the committee and data collected from various sources we have drawn up the table in the appendix, giving a breakdown of North African immigrants by country of origin and host country.

15. Around half of the North African population in Europe is under 25. Some of this younger element came to Europe under family reunification arrangements to which the host countries were party. Others were born in Europe. Together they constitute the second generation of North African immigrants. Nearly all these second-generation immigrants will acquire the nationality of the host country. They feel more at home there than in the countries of origin. But although legally they will no longer be "aliens" in the host countries, they will still have to contend with many disadvantages and with all manner of discrimination and racism.

Working and living conditions

Working conditions: employment and unemployment

16. It is very hard to assess the effects which employment trends in the host countries since 1974 have had on migrant workers. In the early years of the economic crisis and until the early 1980s unemployment grew much faster among North African workers than in the immigrant labour force as a whole. In France in 1979, for example, only 23% of the immigrant labour force was Algerian while Algerians accounted for 36% of immigrant unemployed. North Africans, taken together, accounted for 54% of immigrant unemployed but only 39% of the immigrant labour force.[1] In the Netherlands, according to the Moroccan authorities, the unemployment rate among Moroccan immigrants is currently three times higher than among Dutch workers.

1. *La population algérienne en France*, étude du groupe œcuménique. Paris, 1980.

péens des groupes assez importants de migrants maghrébins en situation irrégulière. En général, ils essaient de gagner la France en passant par l'Italie ou l'Espagne. Dans ces trois pays, ils survivent en exerçant clandestinement des emplois temporaires qu'aussi bien les travailleurs autochtones que les migrants régulièrement établis refusent.

14. Les rapporteurs estiment à plus de deux millions le nombre de migrants maghrébins établis en Europe. Plus d'un million et demi de ceux-ci résident en France. D'après les chiffres qui ont été fournis à la commission et des données collectées auprès de différentes sources, les rapporteurs ont établi le tableau qui figure à l'annexe, dans lequel le nombre de migrants maghrébins est détaillé par pays d'origine et par pays d'accueil.

15. Parmi cette population maghrébine établie en Europe, les jeunes de moins de 25 ans représenteraient un total d'à peu près 50 %. Certains de ces jeunes sont arrivés sur le continent avec leur famille, dans le cadre de mesures de regroupement familial autorisées par les pays d'accueil ; d'autres sont nés sur le continent européen. Ils constituent la deuxième génération de migrants maghrébins. Ces jeunes de la deuxième génération sont dans leur quasi-totalité destinés à acquérir la nationalité du pays d'accueil à leur majorité. Ils s'y sentent en effet moins «étrangers» que dans leur pays d'origine. Perdant juridiquement leur statut d'«étrangers» dans leur pays d'accueil, ils ne verront pas pour autant disparaître les multiples handicaps dont ils souffrent ni les formes de discrimination et de racisme dont ils sont victimes.

Conditions de travail et conditions de vie

Conditions de travail : emploi et chômage

16. Il est très difficile d'évaluer l'incidence que l'évolution de l'emploi dans les pays d'accueil a eue sur les travailleurs migrants depuis 1974. Pendant les premières années de la crise économique, et jusqu'au début des années 80, le chômage a progressé parmi les travailleurs maghrébins à un rythme bien plus élevé que parmi l'ensemble des travailleurs immigrés. A titre d'exemple, il suffit de noter qu'en France, en 1979, alors que les travailleurs algériens ne constituaient que 23 % de la main-d'œuvre immigrée, les chômeurs algériens représentaient 36 % de l'ensemble des chômeurs immigrés. Ce dernier chiffre passait à 54 % si l'on prenait en compte l'ensemble des chômeurs maghrébins, alors que les travailleurs maghrébins ne représentaient que 39 % de la main-d'œuvre immigrée[1]. Aux Pays-Bas, d'après les autorités marocaines, le taux de chômage des migrants marocains serait à l'heure actuelle trois fois supérieur à celui des nationaux.

1. *La population algérienne en France*, étude du groupe œcuménique, Paris, 1980.

17. During the recession the situation of immigrant North African workers became extremely precarious. They were among the first to be made redundant when the crisis hit and among the last to be employed or find other work.

18. In addition, they worked in sectors which were especially vulnerable (for example, public works and the building trade). In many cases they had settled in areas which, between 1975 and 1985, went into steep economic decline and which developed concentrations of poverty in which North African and local workers alike were trapped. To escape, some North Africans started up small shops, went self-employed, or took employment in the service sector and did not balk taking illegal employment.

19. In the late 1970s the host countries tried to tackle the worsening unemployment among immigrants through policies largely based on incentives to resettle in the country of origin, including repatriation allowances and in some cases training courses designed to facilitate their reintegration in their countries of origin. The incentives were mainly taken up by Spanish, Portuguese and Italian immigrants, North African immigrants holding back for a number of reasons.

20. It is worth pointing out that at the time the Algerian Government advised its nationals against agreeing to return home. To this day Morocco regards resettlement measures as contrary to international agreements on movement of labour and on social security. The countries of origin take the view that any decision to return home must be freely taken by the immigrant worker, though the North African authorities do accept that workers who return home can make a major contribution to development there provided they receive proper assistance from the country which has long had the benefit of their labour.

21. No detailed figures are available that relate patterns of resettlement to degree of skill. It would appear, however, that the more highly qualified, being less affected by unemployment and more secure in the host country, are those who are keenest to remain there on a long-term basis. Thus "natural" patterns of migration between countries north of the Mediterranean and those south of it are probably tending to aggravate the inequalities between them as regards availability of skilled labour and thus ability to develop.

17. Pendant la période de récession économique, la situation des travailleurs migrants maghrébins est devenue extrêmement précaire. Ils ont été parmi les premiers lorsqu'il s'est agi de procéder à des «licenciements économiques» au sein des entreprises les plus touchées par la crise, ainsi que parmi les derniers à être embauchés ou à retrouver un emploi.

18. Par ailleurs, les migrants maghrébins exerçaient leur activité dans des branches d'activité professionnelle particulièrement sensibles à la crise économique (travaux publics, bâtiment). Installés très souvent dans des régions ayant connu, entre 1975 et 1985, un déclin économique important, les migrants maghrébins se sont retrouvés avec les travailleurs autochtones dans de véritables poches de pauvreté. Pour échapper à cette situation, certains se sont reconvertis dans le petit commerce, dans des métiers indépendants ou dans les services, n'hésitant pas à accepter des emplois «au noir».

19. Vers la fin des années 70, les pays d'accueil ont essayé de faire face à cette aggravation du chômage parmi les immigrés en faisant largement appel à des politiques d'incitation au retour au pays d'origine qui comprenaient des indemnités de rapatriement et, dans certains cas, des programmes de formation professionnelle visant à faciliter leur réinsertion dans les pays d'origine. Mais les bénéficiaires de ces politiques ont été surtout des travailleurs immigrés espagnols, portugais et italiens. En effet, les migrants maghrébins, pour de multiples raisons, se sont montrés réticents à accepter les propositions de retour.

20. A cet égard, il convient de rappeler qu'à l'époque le Gouvernement algérien avait déconseillé à ses ressortissants d'accepter le retour. Aujourd'hui encore, les autorités marocaines jugent que les mesures de retour sont contraires aux accords internationaux sur la circulation de main-d'œuvre et sur les garanties en matière de sécurité sociale. Selon les autorités des pays d'origine, la décision de retourner doit être prise librement par le travailleur migrant. Les autorités maghrébines reconnaissent cependant que les travailleurs retournés dans leur pays peuvent jouer un grand rôle dans son développement, à condition de bénéficier d'une assistance appropriée du pays où ils ont travaillé pendant plusieurs années.

21. On ne dispose pas d'information statistique précise sur les mouvements de retour en fonction du niveau de qualification du travailleur concerné. Cependant, il semble que ce soit les plus qualifiés qui, souffrant moins du chômage et de l'insécurité dans le pays d'accueil, sont les plus désireux de s'y installer durablement. Ainsi les mouvements «naturels» entre les deux rives de la Méditerranée auraient tendance à aggraver les inégalités de qualification de la main-d'œuvre et donc les inégalités entre les atouts respectifs des deux rives en matière de développement.

Living conditions and welfare protection

22. If we look at the geographical distribution of North African immigrants in the host countries we gain a clearer picture of some of the problems they have to contend with in their daily lives. At the moment, immigrant distribution largely coincides with the distribution of economic activity with large manpower needs (the car industry, mining, market gardening). Hence we find large concentrations of immigrants in the Paris area, around Brussels and in the suburbs of large cities such as Liège, Lille, Lyons and Marseilles.

23. North African immigrants on their own in the host country live either in hostels for immigrant workers or in housing that is run-down but cheap. Hostels, often publicly run, provide basic facilities and social contact with the other residents.

24. When their families join them in the host country, they need roomier housing but in many cases all they can afford will be housing whose decay or disrepair makes it unattractive to local people.

25. This is the type of housing to be found either in central districts or the very outskirts. A frequent pattern has been that it occurs in the former first, then the latter: in many inner cities there is an initial period of housing decay and social decline (rents being too low for property to be maintained and the resultant deterioration putting off tenants able to pay higher rents), followed by developers buying up property and converting it into office blocks or luxury shops and housing, and low-income families then having to move to outer areas.

26. Typical features of outlying districts populated by North Africans, whether or not displaced from the inner city, are housing decay, and shoddy, inadequate facilities and public services. The North African population thus end up in ghettos, where they can recreate some features of life in the home country and maintain cultural and social identity but only by becoming increasingly cut off from the host community.

Conditions de vie et protection sociale

22. La localisation spatiale des migrants maghrébins sur le territoire des pays d'accueil permet de mieux comprendre certains des problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur réalité quotidienne. A l'heure actuelle, la carte de la répartition des migrants dans les pays d'accueil coïncide dans une large mesure avec celle des activités économiques qui font appel à une importante quantité de main-d'œuvre (industrie automobile, exploitations minières, cultures maraîchères). Ainsi, il est possible de constater de fortes concentrations de migrants en région parisienne, dans la périphérie de Bruxelles, ainsi que dans les banlieues de grandes villes comme Liège, Lille, Lyon ou Marseille.

23. Lorsque le migrant maghrébin réside tout seul dans le pays d'accueil, il loge soit dans des foyers pour travailleurs migrants, soit dans des logements assez vétustes, mais de loyer très modéré. Les foyers, souvent dépendants d'organismes publics, fournissent au migrant un minimum de services et lui permettent d'établir des rapports sociaux avec les autres résidents.

24. Quand la famille l'a rejoint dans le pays d'accueil, le migrant doit nécessairement s'installer dans un logement capable d'accueillir tous les membres de l'unité familiale. Les moyens limités dont il dispose l'obligent à chercher des logements à loyer modéré qui, dans un bon nombre de cas, sont justement ceux que la population autochtone a délaissés en raison de leur vétusté ou de leur délabrement.

25. On trouve ce type d'habitation à la fois dans les quartiers centraux et dans les quartiers périphériques, souvent, par ordre chronologique, d'abord dans les premiers puis dans les seconds. Beaucoup de centres-villes ont en effet connu ou connaissent encore un phénomène caractérisé, dans un premier temps, par une spirale de dégradation physique et sociale de l'habitat (les loyers étant trop bas pour permettre l'entretien des immeubles et des logements, et la dégradation qui s'ensuit écartant des locataires capables de payer des loyers plus élevés), et, dans un deuxième temps, par le rachat des immeubles à des fins spéculatives par des promoteurs de logements et de commerces de luxe ou d'immeubles de bureaux expulsant à la périphérie les familles à faible revenu.

26. Les quartiers périphériques qui accueillent les populations maghrébines, qu'elles soient chassées des centres-villes ou qu'elles y viennent directement, sont caractérisés non seulement par le délabrement de leurs logements, mais par le mauvais état et l'insuffisance des équipements et services collectifs. La population maghrébine se retrouve ainsi isolée dans des «ghettos» où elle peut certainement recréer certaines des caractéristiques de son habitat familier et maintenir son iden-

27. Growing isolation then leads to problems of segregation and discrimination. Local government, which is closest to the problems, is often unable to cope with them, not only for lack of resources but also because it frequently lacks the courage to work out a local policy for integration of immigrants. Of course there are administrative, institutional and human difficulties but at the same time, despite outstanding exceptions, it is often the political will to integrate immigrants, North Africans in particular, which is lacking.

28. Immigrant North Africans lawfully resident in the host country have much the same welfare entitlements as local people. The argument that they are a burden to the welfare system does not stand up: North African immigrants pay their contributions to the various schemes, in return for which they qualify for sickness, family and old-age benefit.

29. The illegal immigrant is in a trickier situation, of course. Here there are various humanitarian organisations that try to help, particularly in health matters.

30. North African immigrants have themselves set up a large number of associations to look after their interests. In some countries these associations ran into legal restrictions at the outset and were unable to operate as proper associations. Most such restrictions have now gone and the associations endeavour to protect their members' interests. North African immigrants are not great joiners of associations, however, and, as the Union of Tunisian Workers admitted when addressing the committee, only 5% of Tunisians in France, for example, are association members.

31. Alongside organisations established by immigrants themselves, there are associations which, to varying extents, are officially supported by the governments of the countries of origin. In the past, immigrants active in movements opposed to the regimes in the countries of origin have accused such associations of trying to keep the immigrant community under surveillance. Let us hope that the recent elections in Algeria will not prove those who level these accusations at the Algerian authorities even more right than they were in the past and that, in the future, all North

tité culturelle et sociale, mais en se marginalisant progressivement de la vie de la communauté d'accueil.

27. Dès lors, par l'accentuation de l'isolement, apparaissent des problèmes de ségrégation et de discrimination. Les autorités locales, les premières à y être confrontées, se trouvent très souvent dans l'impossibilité d'y faire face, non seulement en raison d'une absence de moyens matériels, mais aussi parce que dans de nombreux cas elles n'ont pas le courage de définir une politique municipale d'insertion des populations immigrées au sein de la cité. Certes, des difficultés administratives, institutionnelles et humaines existent, mais il est aussi vrai que, sauf de brillantes exceptions, la volonté politique d'intégrer les migrants, et les maghrébins en particulier, fait souvent défaut.

28. En matière de protection sociale, les travailleurs migrants maghrébins résidant régulièrement dans les pays d'accueil bénéficient d'un niveau de prestations comparable à celui des autres travailleurs. L'affirmation que ces immigrés coûtent très cher aux systèmes de protection sociale est fallacieuse. Les migrants maghrébins cotisent aux différents systèmes et bénéficient, en retour, des prestations en matière de maladie, famille et vieillesse.

29. Pour ceux établis irrégulièrement, la situation est, bien sûr, plus difficile. Différentes associations d'aide humanitaire essaient de remédier aux problèmes de ces travailleurs, surtout dans le domaine de la santé.

30. Pour veiller aux intérêts des migrants maghrébins, de nombreuses associations ont été créées par les intéressés. Dans certains pays, elles ont été confrontées, lors de leur création, à des limitations légales qui ne leur permettaient pas de mener une vie associative normale. Aujourd'hui, la plupart de ces limitations ont disparu et ces associations essaient de défendre les intérêts de leurs membres. Il faut toutefois reconnaître que le degré de participation des migrants maghrébins à ces associations est encore très faible. Ainsi le représentant de l'Union des travailleurs immigrés tunisiens a reconnu, lors de son intervention devant la commission, que seulement 5 % des Tunisiens vivant en France sont membres d'associations.

31. A côté de ces organisations créées par les migrants, figurent des associations plus ou moins officiellement soutenues par les gouvernements des pays d'origine. Dans le passé, elles ont été accusées par des migrants, militant dans des mouvements d'opposition aux régimes sur place, de vouloir contrôler l'immigration. Espérons que les récentes élections en Algérie ne conduiront pas à donner raison, plus encore que par le passé, à ceux qui portent ces accusations à l'égard des pouvoirs publics algériens, et que l'ensemble des migrants maghrébins pourra disposer à l'avenir d'associa-

African migrants will be able to have associations which are genuinely free and representative.

32. North African immigrants seem to have preferred associations of their own to the host countries' traditional trade unions. Equally the unions have often displayed some wariness of immigrant workers, whom they have perceived primarily as rivals for jobs in periods of economic crisis.

Specific issues

33. We are aware of the impossibility of dealing with the whole range of matters that are of concern to North African immigrants in Europe. For that reason, and in the light of the discussions the committee has had with immigrants' representatives and the Algerian, Moroccan and Tunisian authorities, we decided to focus on three areas: young North Africans, North African girls, and religion in immigrant life.

Young North Africans

34. As already pointed out, young North Africans form a very high proportion of the North African community in Europe. They enter an education system which often fails them by not taking sufficient account of their special characteristics, of which there are two main ones:

— firstly, most of them are from economically and socially disadvantaged families and therefore suffer from all the handicaps common to such children regardless of national, ethnic or cultural background;

— secondly, they have to cope with education in a language and culture which are completely different from those of their parents.

35. The education system has to adapt to these two things:

— it must make special additional educational provision for these children, as for any child from a disadvantaged background;

— rather than play down the culture of origin, it should treat it as an asset and a potential bridge to the culture of the host country.

36. As pointed out by Mrs Bourdara's report on the education of migrant children,[1] this presupposes bringing in teaching of the language and culture of origin, designing educational materials for

1. See Doc. 5994.

tions véritablement libres et représentatives.

32. Les migrants maghrébins semblent avoir préféré leurs propres associations aux syndicats traditionnels des pays d'accueil. Il est vrai que ceux-ci, de leur côté, ont souvent manifesté une certaine méfiance à l'égard des travailleurs migrants, perçus comme des concurrents, surtout pendant les périodes de crise économique.

Questions spécifiques

33. Les rapporteurs sont conscients de l'impossibilité d'aborder l'ensemble des questions qui préoccupent les migrants maghrébins établis en Europe. Pour cette raison, à la lumière des discussions tenues par la commission avec les représentants des migrants et avec les autorités algériennes, marocaines et tunisiennes, les rapporteurs se sont décidés à concentrer leur attention sur trois points: la situation des jeunes maghrébins, la situation des jeunes femmes maghrébines et la place de la religion dans la vie des migrants.

La situation des jeunes maghrébins

34. Comme il a déjà été signalé, les jeunes maghrébins constituent un groupe extrêmement important à l'intérieur de la communauté maghrébine installée en Europe. Ils accèdent à un système scolaire très souvent inadapté à leurs besoins, car il ne prend pas suffisamment en compte les spécificités des jeunes élèves. Concernant les jeunes maghrébins, cette spécificité est double:

— d'une part, appartenant dans leur grande majorité à des familles économiquement et socialement défavorisées, ils souffrent de tous les handicaps que connaissent, indépendamment de leur origine nationale, ethnique ou culturelle, les enfants issus de tels milieux sociaux;

— d'autre part, ils sont confrontés à un apprentissage scolaire dans une langue et une culture en rupture complète avec celles de leur famille.

35. Il conviendrait donc d'adapter le système scolaire à cette double spécificité:

— en les faisant bénéficier, comme tous les autres enfants de milieux défavorisés, de moyens pédagogiques supplémentaires et adaptés;

— en cherchant à valoriser, plutôt qu'à escamoter, les acquis de leur culture d'origine, non pour les y enfermer, mais pour les aider à la dépasser pour accéder à la culture du pays d'accueil.

36. Comme l'avait proposé M^me^ Bourdara dans son rapport sur l'éducation des enfants de migrants[1], ceci suppose l'introduction de l'enseignement de la langue et de la culture d'origine,

1. Voir Doc. 5994.

the whole school population and for teachers, revising text books to eradicate European ethnocentricity and teaching pupils about civilisations which hitherto have been neglected.

37. This is the kind of education for intercultural understanding which the Assembly has long advocated. It is an approach that not only promotes better integration into the host society but also reduces the difficulties of adjustment which might be encountered by young people if they eventually decide to return to their country of origin.

38. As the writer Tahar Ben Jelloun points out,[1] young North Africans are not really torn between the culture of the host country and that of the country of origin. "To be torn, they would have to possess both cultures. . .. They don't. All most of them have of either is bits and pieces, crude versions derived from their social context and coarsened by the climate of hostility." This dual cultural maladjustment often results in educational failure, which of course makes it more difficult to find a job later, whether in the host country or the country of origin. And there has been many a young North African casualty of the hostility to which Tahar Ben Jelloun alludes.

39. There is an urgent need for measures enabling North African school-leavers to become full members of society. Jobs are a major priority because unemployment is exclusion not only from work but also from other socialising agencies. It is a cause of social isolation, anomie and, all too often, delinquency.

North African girls

40. Traditionally in North Africa women run the home and look after the children. Although arrival in the host country brings such additional responsibilities as looking after the family finances, doing the buying, and parental contact with school, the women seldom have any say in family decisions, which tend to be taken by the head of the family. North African girls are under the control of their fathers and brothers to an extent which is no longer acceptable in local families.

41. This means that eventually North African families in Europe are faced with challenges to traditional family patterns.

1. *Hospitalité française*, éditions du Seuil, 1984.

l'élaboration de matériaux d'information à l'intention de tous les enfants et des enseignants, et la révision des manuels scolaires pour en bannir les manifestations d'ethnocentrisme européen et initier les élèves aux civilisations jusqu'ici négligées.

37. Cette approche est justement celle de l'éducation pour la compréhension interculturelle que l'Assemblée a depuis longtemps défendue. Cette éducation interculturelle permet non seulement une meilleure insertion dans le pays d'accueil, mais aussi une atténuation des problèmes d'adaptation que pourraient rencontrer les jeunes qui un jour décideraient de retourner dans leur pays d'origine.

38. Car, comme le signale l'écrivain Tahar Ben Jelloun[1], ces jeunes maghrébins ne sont pas déchirés entre la culture du pays d'accueil et celle du pays d'origine. « Pour cela, il faudrait posséder les deux cultures en question... Or, ce n'est pas le cas. De l'une et de l'autre, ils ne possèdent la plupart du temps que des bribes, un schématisme que leur livre l'environnement, que grossit l'hostilité ambiante. » Cette double inadaptation culturelle se traduit souvent par un échec scolaire qui accroît évidemment les difficultés ultérieures d'accès à l'emploi dans le pays d'accueil comme, le cas échéant, dans le pays d'origine. Quant à l'hostilité dont parle Tahar Ben Jelloun, elle a déjà fait beaucoup de victimes parmi les jeunes maghrébins.

39. Il est urgent d'adopter des mesures permettant aux jeunes maghrébins de réussir leur insertion sociale à la fin de leur scolarisation. L'accès à un emploi devient donc une priorité, car le chômage est une mise à l'écart non seulement du marché du travail, mais aussi des autres réseaux de socialisation. Il est, de ce fait, source de marginalisation sociale, d'anomie et, trop souvent, hélas, de délinquance.

La situation des jeunes femmes maghrébines

40. Dans les pays du Maghreb, le schéma traditionnel d'organisation familiale cantonnait la femme dans les tâches ménagères et dans l'éducation des enfants. Lors de son installation dans le pays d'accueil, ses tâches se sont accrues. Elle s'occupe du budget familial, des achats, des relations avec l'école, etc. Toutefois, elle n'est associée que rarement à la prise de décisions. Celles-ci relèvent de la compétence du chef de famille. Les jeunes filles maghrébines subissent de la part de leur père et de leurs frères un contrôle social et une domination qui, dans les pays d'accueil, ne sont plus acceptés par la société.

41. Ainsi, au fur et à mesure que le temps passe, les familles maghrébines en Europe sont confrontées à une remise en cause de leur organisation traditionnelle.

1. *Hospitalité française*, éditions du Seuil, 1984.

42. In defiance of the control exerted by the family, North African girls see educational success as the route to social and economic advancement and emancipation. This is not always acceptable to the family and desperate measures sometimes result.

43. Girls who are school failures are in a trickier predicament than boys. Unless they find a job, they will have no choice but to stay at home and help their mothers. The family may well try to force a husband on them and then their only way out is to leave home. Many of those who run away from home end up, if lucky, in hostels or, if unlucky, being exploited by pimps, many of whom are also North Africans.

44. To avert this kind of thing more heed needs paying to North African girls' special educational needs. They will then be better equipped to adapt to a more emancipated way of life and assert themselves as men's equals in the host societies.

45. Thus emancipated, they will be able to decide for themselves whom they live with or marry and even if that person is not North African the decision will be free from family pressure.

Religion

46. Most North African immigrants to Europe are Muslims. In countries like France or Belgium Islam is now the second-largest religion, although the number of practising Muslims is another matter.

47. Islam, like other recognised religions, enjoys freedom of worship in the host countries, subject to compliance with the underlying principles of those societies, a feature of which for a long time now has been the extension of state secularity.

48. Permanent establishment of a North African population in Europe has resulted in more places of worship, which also give religious education.

49. These centres are opened by various religious tendencies: within Islam, as within other religions, there are quite a few currents, some of which are of a fundamentalist turn.

42. Les jeunes maghrébines, malgré le contrôle familial qu'elles subissent, cherchent dans la réussite scolaire le moyen qui leur permettra une promotion et une émancipation sociale et économique. Cette situation n'est pas toujours acceptée par la famille et donne lieu à des réactions désespérées.

43. Les jeunes filles qui ne réussissent pas à l'école sont dans une situation plus délicate que les jeunes garçons. Si elles n'arrivent pas à trouver un emploi, elles seront condamnées à rester à la maison et à aider la mère dans les tâches ménagères. Le mariage avec un prétendant ayant l'aval de la famille risque alors de leur être imposé sans qu'elles aient d'autres chances d'y échapper que de quitter le foyer familial. Beaucoup de ces jeunes filles en rupture d'insertion familiale se retrouvent alors, dans le meilleur des cas, dans les foyers de l'assistance publique, dans le pire, exploitées par des proxénètes souvent eux-mêmes maghrébins.

44. Pour éviter ce genre de situation, il faut tenir compte des besoins spécifiques, en matière de formation, de ces jeunes maghrébines. Ainsi pourra-t-on augmenter leurs chances de réussir leur émancipation et d'affirmer leur égalité avec les hommes dans les sociétés d'accueil.

45. Cette émancipation permettra à la jeune femme maghrébine de choisir librement la personne avec laquelle elle souhaite partager sa vie, la vie commune ou le mariage, le cas échéant avec un non-Maghrébin, devenant une décision personnelle indépendante des pressions familiales.

La religion

46. Les migrants maghrébins en Europe sont majoritairement musulmans. L'islam est devenu dans des pays comme la France ou la Belgique la deuxième religion par le nombre de fidèles. Mais cette constatation ne permet pas de tirer des conclusions quant à l'extension de la pratique religieuse.

47. Comme pour les autres religions reconnues, les autorités des pays d'accueil assurent le libre exercice des cultes musulmans dans le respect des principes sur lesquels sont fondées les sociétés d'accueil, caractérisées depuis des années par la généralisation des principes de laïcité de l'Etat.

48. L'établissement de la population maghrébine en Europe d'une façon permanente a entraîné la multiplication des lieux de culte. Ces centres permettent non seulement la pratique religieuse, mais aussi l'enseignement de la religion.

49. L'ouverture des lieux de culte résulte souvent d'initiatives d'organisations religieuses d'obédiences différentes. L'islam, comme d'autres religions, est en effet parcouru de courants nombreux dont certains relèvent d'un intégrisme fondamentaliste.

50. Fundamentalist organisations are increasingly trying to win converts in places of worship and in the home and are bringing all manner of pressure to bear on Muslim communities. Once they have them under their control, they isolate them from the host societies and incite to ostentatious and aggressive display of the signs and practices of Islam. This in turn alienates and frightens a section of the host society and gives an openly racist minority a pretext for hostility and violence.

51. All the North African representatives the committee met condemned this fundamentalism as contrary to Islam's principle of tolerance.

52. Basically, the North African community in Europe is only replicating the controversy which for months has divided the North African countries into two camps: the fundamentalists and those who see fundamentalist intolerance as worryingly retrograde.

53. Whether or not to practise a religion, and in particular what brand of Islam to practise, are questions entirely for Muslims themselves. But in deciding, they must bear in mind that they are living in secular societies whose democratic principles of equal rights and duties and of respect for individual freedom and dignity are incorporated into legal rules which apply to everyone living in them.

54. The Islamic question in the host countries is therefore one of tolerance — tolerance on the part not only of the host society but also of those coming from abroad who want to integrate into it.

Conclusions: integration into the host society

55. Integration of North African communities into the host societies is an unresolved problem. We have to be aware of that and deal with its consequences. The host societies have, however, made some progress in that they are now aware of two pitfalls:

— outright assimilation, disregarding all distinctiveness but merely driving it deeper into the collective consciousness, where the resultant frustration and humiliation form a hotbed for all kinds of revolt or retreat into ideology or religion;

50. De façon croissante, les organisations intégristes mènent une action de prosélytisme au sein des lieux de culte et des familles, et exercent des pressions de tous ordres sur les communautés musulmanes. En les asservissant à leur autorité, elles les isolent des sociétés d'accueil et les incitent à affirmer de manière agressivement ostentatoire les signes et les comportements distinctifs de leur appartenance religieuse. Ce faisant, elles attisent les sentiments d'incompréhension et de crainte d'une partie des sociétés d'accueil et offrent un prétexte aux comportements d'hostilité, voire de violence, d'une minorité ouvertement raciste.

51. Tous les interlocuteurs maghrébins que la commission a pu rencontrer ont dénoncé cet intégrisme comme étant en contradiction avec les principes de tolérance qui caractérisent l'islam.

52. Au fond, la communauté maghrébine en Europe ne fait que reproduire dans son sein le débat qui, depuis quelques mois, a éclaté dans les pays d'origine. Car dans les pays du Maghreb deux camps s'opposent aussi: celui des intégristes et celui des personnes qui voient dans l'intolérance fondamentaliste une régression préoccupante.

53. Les migrants maghrébins doivent donc décider eux-mêmes et librement de leur engagement ou non-engagement religieux et notamment du type d'islam qu'ils souhaitent pratiquer. Mais, à l'heure de la décision, ils doivent tenir compte du fait qu'ils vivent dans une société laïque dont les principes démocratiques d'égalité des droits et des devoirs, et de respect de la liberté individuelle et de la dignité de la personne humaine se traduisent dans des règles juridiques qui s'imposent à tous ceux qui y résident.

54. La question de l'islam dans les pays d'accueil se pose donc en termes de tolérance. Une tolérance qui doit être pratiquée non seulement par la société d'accueil, mais aussi par ceux qui, venus de l'extérieur, veulent s'y intégrer.

Conclusions : l'intégration dans la société d'accueil

55. Aujourd'hui, l'intégration des communautés maghrébines dans les sociétés d'accueil est un problème qui n'a pas encore été résolu. Il faut en prendre conscience et en assumer les conséquences. Un progrès a toutefois été accompli par les sociétés d'accueil, qui sont désormais conscientes du double écueil qu'elles doivent éviter:

— l'assimilation pure et simple qui ne supprime pas les spécificités qu'elle prétend ignorer, mais les brime et les enfonce au plus profond de la conscience collective. Les sentiments de frustration et d'humiliation ainsi suscités peuvent offrir un terrain de prédilection pour toutes sortes de révoltes ou de comportements de repli idéologique ou religieux;

— treating immigrant problems separately and thereby turning distinctiveness into apartness, eventually producing territorial and cultural ghettos which deepen the divide between communities.

Integration policy is currently seeking a middle way.

56. But how to go about this integration remains largely to be worked out. Some of the host countries have made it possible for immigrants to acquire their nationality. Immigrant take-up of this possibility has not been wholehearted: the cultural identity problem is more than just a question of nationality, and merely acquiring the host country's nationality is not going to solve it.

57. Other countries, such as the Netherlands, have given immigrants the right to vote in local elections. The response from the North African community in the Netherlands, largely Moroccan, has again been lukewarm. One factor here is that the Moroccan authorities have always been against Moroccans in Europe being given this right and have had a policy of telling them so.

58. The reactions to these two overtures from host countries perfectly illustrate the complexity of the situation. Are North African migrants aware that they have settled in the host countries no longer on a temporary but on a permanent basis? Are the host societies doing all that is needed to speed up this awareness? In the light of this factor, are North African migrants ready to make the effort of adjustment which their integration in the host society presupposes and is this society prepared to recognise and respect specific aspects of this integration? More particularly, is the host society prepared to do something about the upsurge of overt racist hostility towards North Africans? Are politicians going to have the courage to initiate a debate about the integration of North African immigrants?

59. The Council of Europe might perhaps be able to suggest some of the ingredients of a solution. It has wide experience of improvement of intercommunity relations and intercultural education, and states could be given the benefit of it. It should also promote discussion between all parties concerned — the host countries, the countries of origin and the North African immigrant communities — with a view to their agreeing the main features of an integration policy. However laudable, the endeavours of any one country are not going to be sufficient in post-1992 Europe.

60. There also appears to be a need to increase co-operation between states in order to combat illegal migration effectively. Tougher action is needed against employers of illegal workers. But the converse is also true: keeping large numbers of illegal immigrants who have long since

— le traitement séparé des problèmes des migrants qui les enferme dans leurs spécificités et aboutit à la formation de ghettos physiques et culturels qui exacerbent les oppositions entre communautés.

C'est entre ces deux écueils que se cherchent aujourd'hui les politiques d'intégration.

56. Les modalités de cette intégration sont encore en grande partie à définir. Dans certains pays, la possibilité a été offerte aux migrants d'acquérir la nationalité du pays d'accueil. Leur réaction à cette proposition a été mitigée, car, en elle-même, elle ne résout pas le problème de l'identité culturelle qui va au-delà de la simple nationalité.

57. D'autres pays, comme les Pays-Bas, ont accordé aux migrants le droit de vote dans les élections locales. Là aussi, les migrants maghrébins, en majorité des Marocains, ont réagi avec une réticence qui a entraîné une très faible participation. Il est vrai que les autorités marocaines se sont toujours déclarées hostiles à l'octroi de ce droit à leurs concitoyens établis en Europe et n'ont pas manqué de le leur faire savoir.

58. Les réactions à ces deux propositions des pays d'accueil illustrent parfaitement la complexité de la situation. Les migrants maghrébins sont-ils conscients que leur établissement dans les pays d'accueil n'est plus une situation temporaire, mais permanente? Et les sociétés d'accueil font-elles le nécessaire pour accélérer cette prise de conscience? A la lumière de ce fait, les migrants maghrébins sont-ils prêts aux efforts d'adaptation qu'implique leur intégration à la société d'accueil et celle-ci est-elle prête à reconnaître et à respecter les spécificités de cette intégration? Plus particulièrement, la société d'accueil est-elle prête à réagir face à la montée d'un racisme antimaghrébin qui n'a plus peur de se montrer ouvertement? La classe politique aura-t-elle le courage d'engager un débat sur l'intégration des migrants maghrébins?

59. Le Conseil de l'Europe pourrait peut-être apporter quelques éléments de réponse. Il dispose d'une bonne expérience en matière d'amélioration de relations intercommunautaires et d'éducation interculturelle, qui devrait être mise à la disposition des Etats concernés. Il devrait aussi promouvoir un large dialogue entre les responsables politiques des pays d'accueil, des pays d'origine et les représentants des migrants maghrébins, afin de définir ensemble les grandes lignes d'une politique d'intégration. Les efforts d'un seul pays, pour louables qu'ils soient, ne seront pas suffisants dans l'Europe de l'après 92.

60. Il semble aussi nécessaire de renforcer la coopération entre les Etats pour lutter efficacement contre les migrations clandestines. Il convient donc de durcir considérablement la lutte contre les employeurs de travailleurs «au noir». Mais l'inverse est également vrai: le maintien d'un nom-

settled in the host countries is conducive to illegal employment and the development of an underground economy. Apart from strict control of immigration in proportion to the host countries' integration capacity, efforts to combat illegal employment should be accompanied by measures enabling illegal immigrants who have settled "permanently" to put their situation in order.

61. More basically, the success of policies to integrate immigrants from North Africa in Europe depends on improving the economic situation in their countries of origin. Successful integration of North African migrants in Europe ultimately depends on integrating the North African economy in the shared development of both Mediterranean shores.

62. Finally, the appeal made in Recommendation 1125 (1990) on the new immigration countries for the Council of Europe to establish a genuine European plan against racism and xenophobia should be renewed. The number of North African victims of racial hatred has for long been intolerably large.

63. For Europe, the risk of losing its identity lies not in the integration of North African migrants, but in indifference and indulgence in the face of the growth and trivialisation of racism.

bre important de clandestins installés depuis longtemps dans les sociétés d'accueil favorise l'offre de travail «au noir» et le développement d'une économie souterraine. Outre une maîtrise rigoureuse des flux d'immigration en proportion de la capacité d'intégration des sociétés d'accueil, il convient donc que la lutte contre le travail «au noir» comporte des mesures d'accompagnement permettant de régulariser la situation des migrants «durablement» installés en situation irrégulière dans les sociétés d'accueil.

61. Plus fondamentalement, le succès des politiques d'intégration sur le sol européen des populations d'origine maghrébine dépend essentiellement de l'amélioration de la situation économique de leur pays d'origine. C'est de l'intégration de l'économie du Maghreb dans un développement solidaire des deux rives de la Méditerranée que dépend en définitive l'intégration réussie des migrants maghrébins en Europe.

62. Finalement, il faut renouveler l'appel qui avait été formulé dans la Recommandation 1125 (1990) relative aux nouveaux pays d'immigration, pour que le Conseil de l'Europe mette sur pied un véritable plan européen de lutte contre le racisme et la xénophobie. La liste des Maghrébins victimes de la haine raciale est déjà, depuis longtemps, insupportablement longue.

63. Pour l'Europe, le risque de perdre son identité réside non pas dans l'intégration des migrants maghrébins, mais dans l'indifférence, la complaisance et la compromission face à la montée et à la banalisation du racisme.

APPENDIX / ANNEXE

North African migrants by country of origin and host country /
Migrants maghrébins par pays d'origine et par pays d'accueil

	Algeria / Algérie	*Morocco* / Maroc	*Tunisia* / Tunisie	Total
Belgium / Belgique	10 100	126 100	6 000	142 200
Federal Republic of Germany / République Fédérale d'Allemagne	–	55 800	24 300	80 100
France	820 900	516 400	260 000	1 597 300
Italy / Italie	–	20 000	40 000	60 000
Netherlands / Pays-Bas	–	130 100	–	130 100
Spain / Espagne	8 000	100 000	–	108 000
Total	839 000	948 400	330 300	2 117 700

Reporting committee: Committee on Migration, Refugees and Demography.

Budgetary implications for the Assembly: none.

Reference to committee: See Doc. 5744 and Reference No. 1573 of 1 July 1987.

Draft recommendation unanimously adopted by the committee on 29 June 1990.

Members of the committee: MM. Böhm *(Chairman)*, *Cucó*, Atkinson *(Vice-Chairmen)*, *Altug*, Mrs *Arnold*, MM. *Basiakos*, Biefnot, Brincat, Eisma, Mrs Ekman, MM. Flückiger, Foschi

Commission chargée du rapport: commission des migrations, des réfugiés et de la démographie.

Implications budgétaires pour l'Assemblée: néant.

Renvoi en commission: voir Doc. 5744 et Renvoi n° 1573 du 1er juillet 1987.

Projet de recommandation adopté à l'unanimité par la commission le 29 juin 1990.

Membres de la commission: MM. Böhm *(Président)*, *Cucó*, Atkinson *(Vice-Présidents)*, *Altug*, Mme *Arnold*, MM. *Basiakos*, Biefnot, Brincat, Eisma, Mme Ekman, MM. Flückiger, Foschi

(Alternate : Parisi), Mrs Francese, MM. *Fuhrmann*, Galley, *Gassner*, Mrs Grøndahl, MM. Grussenmeyer *(Alternate : Worms)*, *Kemppainen*, Mrs Luuk, MM. Lyssarides *(Alternate : Matsis)*, Lord *Mackie of Benshie*, MM. *Morley*, Mota Torres, *Pahtas*, Mrs *Persson*, Mrs Polfer, MM. *Romero*, Ruffy, *Taşçioğlu*, Thorarinsson, *Uyttendaele*, van Velzen, *Vieira Mesquita*.

N.B. The names of those who took part in the vote are printed in italics.

The text is to be examined at a later date.

(Remplaçant : Parisi), M^me^ Francese, MM. *Fuhrmann*, Galley, *Gassner*, M^me^ *Grøndahl*, MM. Grussenmeyer *(Remplaçant : Worms)*, *Kemppainen*, M^me^ Luuk, MM. Lyssarides *(Remplaçant : Matsis)*, Lord *Mackie of Benshie*, MM. *Morley*, Mota Torres, *Pahtas*, M^mes^ *Persson*, Polfer, MM. *Romero*, Ruffy, *Taşçioğlu*, Thorarinsson, *Uyttendaele*, van Velzen, *Vieira Mesquita*.

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont indiqués en italique.

Texte reporté à une date ultérieure.